

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du vendredi 14 juin 2024

Délibération N° DE_039_BIS_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	4	5
Date de la convocation : 07/06/2024		
Pour	Contre	Abstention
5	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze juin deux mille vingt-quatre, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Alain POURCHER

Représentés : Daniel ROUSSET représenté par Gérard ROUSSET

Absents et Excusés : Didier BRUNEL, Thierry COMBES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christine ARCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Délibération relative à la convention d'occupation de voirie pour l'aménagement sur la RD 8

VU l'article L 3221-4 du C.G.C.T.,

VU l'article L.2213-1 du C..G.C.T.,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a initié le programme de réfection de ses réseaux à Nozerolles avec la création d'une station d'épuration qui engendrera des travaux d'aménagement et d'entretien de la route départementale n°8 sur le tronçon concerné par lesdits travaux.

Dans le souci d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour le réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de la route départementale et pour en permettre la bonne coordination, il apparaît opportun de mettre en place une convention de d'occupation de voirie pour l'aménagement du village de Nozerolles dans le cadre du projet d'assainissement sur la route départementale n°8.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des présents:

DECIDE d'approuver le modèle ci-annexé de convention avec le département d'occupation de voirie pour l'aménagement du village de Nozerolles dans le cadre du projet d'assainissement du village sur la route départementale n°8

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation de voirie pour l'aménagement du village de Nozerolles dans le cadre du projet d'assainissement du village sur la route départementale n°8

Cette délibération annule et remplace la délibération DE_039_2024 transmise en préfecture le 17 juin 2024

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance

Christine ARCHER

Se Date de transmission de l'acte: 18/06/2024

Date de reception de l'AR: 18/06/2024

048-214800468-DE_039_BIS_2024-DE

A G E D I